



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **lundi 27 avril 2020**

OBJET: Modification de l'ordre du jour du Comité Syndical du 27 avril 2020

N°20-05

Président
Secrétaire de séance.....

Monsieur Louis BOUTRIN
Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 27 avril, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30 par conférence-audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du Parc Naturel de Martinique, en raison de l'épidémie du COVID 19, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2020
4. Renouvellement de la flotte des véhicules du PNM
5. Tableau d'avancement 2020
6. Proposition de ponts pour l'année 2020
7. Evaluations professionnelles
8. Ouverture au public de la Maison de la Mangrove
9. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
 Présents : 21
 Pouvoirs : 9
 Absents, excusés : 23

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, L. ADENET, F. CATHERINE, G. COUTURIER, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, MMES C. BAURAS, J. DULYS-PETIT, M. PLANTIN, MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), M. T. MARECHAL (Case Pilote), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITRE (Gros-Morne), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit),

-Membres suppléants : Mme M-H. BAUR (Robert) représente M. M. MARTHELY,

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (@ACEM)

Ont donné procuration :

CTM: Mme ML. LESDEMA à M. L. BOUTRIN

Communes : Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à G. COUTURIER, Mme N. LAGIER (François) à M. C. DACHIR, M. H. DAGISTE (Morne-Rouge) à Mme J. DULYS-PETIT, M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote) à M. T. MARECHAL, M. J. DERIC (Sainte-Anne) à M. E. CHEMIN, M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce) à M. A. DESLANCES, M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie) à Mme M-F. TOUL, M. G. CHAUVET (Schoelcher) à M. J. LERIGAB

Etaient absents :

CTM: MM. B. BIROTA, F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, MME K. BERNABE

Communes : Membres titulaires : M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), Mme V. MATIME (Marigot), Mme K.SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CA FORT-DE-FRANCE)

Absents excusés:

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. A-E. RANGOM (Lamentin)

Invités : M. le Préfet de Martinique, M. le Président du Conseil Exécutif de la CTM, M. le Comptable Public

Assistaient à la réunion :

Invités : M. B. LAZZARINI, chef du Pôle Biodiversité Nature et Paysage (DEAL)

M. J. VILLERONCE, DGS et Mme M-A. JOSEPH, secrétariat du PNM

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 2311-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Vu la convocation en date du 20 avril 2020 à la réunion du Comité Syndical du 27 avril 2020 adressée aux membres,

Vu l'ordre du jour de la réunion,

Le quorum étant atteint, le Président sollicite une modification de l'ordre du jour pour y inscrire le point suivant :

~ Création de poste

Le Comité syndical

Article 1

Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention, le nouvel ordre du jour du Comité Syndical, ci-après :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2020
4. Renouvellement de la flotte des véhicules du PNM
5. Tableau d'avancement 2020
6. Proposition de ponts pour l'année 2020
7. Evaluations professionnelles
8. Ouverture au public de la Maison de la Mangrove
9. Création de poste
10. Questions diverses

Article 2

Monsieur le représentant de l'Etat et Monsieur le Directeur Général des services du PNM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le lundi 27 avril 2020
Le Président,
Louis BOUTRIN

